

Commune de Sprimont
Réunion de la Commission Locale de Développement rural (CLDR)
Procès verbal de la réunion du 15 décembre 2011

Sont présents :

Messieurs et Mesdames les membres de la commission Bozet Jean-Luc, Cogniaux Franz, Dechamps Yves, Delporte Pierino, Dykmans Pierre, Marechal François, Ponthier Joseph, Descamps-Picquot Isabelle, Martin Jean-Claude, Rouxhet Olivier.

Monsieur Claude Ancion, Président de la CLDR.

Madame Anne-Françoise Delville, Secrétaire de la Commission.

Madame Sarah Beaufays, Agent de Développement au GREOA.

Sont excusés :

Messieurs les membres de la commission Hubin Philippe, t'Serstevens Jean-Marc, Danhieux Jan, Voué Lucie.

Monsieur J. Lilien, Directeur du GREOA.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission Alexandre Philippe, Degueudre Raymond, Delvaux Francis, Maquet Renald, Beyens Robin, Burquel-Delvoye Bernadette, Danse Brigitte, Dethier Roland, Duchêne Marc, Leerschool Véronique, Louon Annick, Moray Christian, Remacle Benoit, Sottiaux Ludovic, Veys Caroline.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2011

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. SITUATIONS DES DOSSIERS EN COURS

1^{ère} convention : Louveigné : Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village

Le permis d'urbanisme va être déposé.

Le SPW-Routes n'a pas donné de nouvelle quant à la prévision de ce dossier dans leurs budgets.

Une réunion avec Infrasport a eu lieu concernant la plaine multisports qui sera réalisée à l'arrière de l'école. Cette plaine va donc faire l'objet d'un subside (pour les espaces de jeux, l'éclairage autour de la plaine,...) distinct de ceux octroyés dans le cadre du développement rural.

Pour la rue de la Gendarmerie, il y a une possibilité de modifier le plan triennal en matière d'égouttage. Cela amènerait un subside complémentaire de 60% (SPGE). L'AIDE examine actuellement la faisabilité du dossier.

2^{ème} convention : WACHIBOUX - Aménagement de crapauducs accompagné d'un espace didactique dans un site naturel remarquable à valoriser

L'avant-projet doit être validé par Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Direction du développement rural.

Future 3^{ème} convention : DAMRE - Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'interprétation de la Pierre

Une réunion doit avoir lieu avec le SPW - Développement rural.

3. PLAN HABITAT PERMANENT (FICHE 2.2. : ADZEUX)

L'administration communale a reçu en date du 14 octobre 2011 un courrier de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN ayant pour objet le plan d'action relatif à l'Habitat permanent (HP) dans le cadre du développement rural.

Il invite les communes dans lesquelles une opération de Développement rural débute à intégrer la problématique de l'habitat permanent dans leur diagnostic et dans la réflexion globale qui va précéder l'adoption du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Pour les communes qui ont

déjà un PCDR, il prévient que les demandes de conventions qui porteront sur des projets inscrits dans ce PCDR et qui sont en lien direct avec le plan HP seront considérées comme prioritaires, au même titre que les projets créateurs d'activités et d'emplois et qui renforcent l'accessibilité aux services.

En séance du 20 décembre 2011, le Conseil communal devra se prononcer sur la proposition du gouvernement wallon de renouveler les conventions de partenariat précédentes en approuvant une nouvelle convention pour 2012-2013 portant sur la mise en œuvre locale du Plan HP actualisé (Phases 1 et 2).

La Commune de Sprimont se situe dans la phase II, qui comprend tous les équipements autres que les « campings » situés hors zone inondable.

En avril 2010, tout un dossier, réalisé par un auteur de projet désigné (FABIENNE HENNEQUIN & ASSOCIES Sprl), relatif à la requalification de la zone de loisir d'Adzeux a été envoyé à la DGO4 (Direction de l'Aménagement Local). A ce jour, la commune n'a reçu aucune nouvelle en retour.

Il faut noter que ces dernières années, une position accompagnée de moyens appropriés n'a pu être dégagée en la matière au niveau de la Région (paradoxe entre la volonté de supprimer l'habitat permanent tout en voulant parallèlement améliorer les conditions de vie, réponses floues quant aux aménagements possibles point de vue de l'aménagement du territoire, moyens financiers insuffisants,...).

Comme l'auteur de projet désigné a déjà bien avancé dans ce dossier et qu'une fiche relative au Plan HP est prévue dans le PCDR (Fiche 2.2. ADZEUX Plan Habitat Permanent : requalification de l'équipement touristique "Haute-Fagne Relax"), le président, M. Ancion, propose aux membres présents de discuter quant à l'opportunité de présenter cette fiche à la signature comme 4^{ème} convention.

L'article 16 de la convention de partenariat 2012-2013, présentée prochainement à l'approbation du conseil communal, prévoit une ouverture vers le développement rural : « *La Région wallonne s'engage à informer les communes en matière de développement rural et à inviter les communes qui débutent une opération de développement rural (ODR) à intégrer la dimension habitat permanent dans le dispositif.*

Elle s'engage à accorder un soutien prioritaire aux communes qui disposent d'un PCDR¹ approuvé comportant une ou des fiches-projets visant à rencontrer un ou des objectifs du Plan HP actualisé.

La commune qui a déjà entamé une ODR ou qui dispose d'un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon s'engage, si ce n'est déjà fait, à prendre en compte la problématique de l'habitat permanent et à proposer, le cas échéant, un ou des projets de développement rural en phase avec les objectifs du Plan HP actualisé.

Si la commune dispose d'un PCDR approuvé par le Gouvernement wallon qui comprend un ou des projets liés au Plan HP, la ou les fiches-projets relatives à l'habitat permanent pourront, dans le cadre de l'établissement de conventions-exécutions et préalablement à l'accord de principe, faire l'objet d'une révision de manière à être conformes aux options du Plan HP actualisé. »

La CLDR prend acte du courrier de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN relatif au plan d'action relatif à l'Habitat permanent (HP) dans le cadre du développement rural

Après discussion, la CLDR marque son accord pour inscrire la fiche 2.2. ADZEUX Plan Habitat Permanent : requalification de l'équipement touristique "Haute-Fagne Relax" en tant que 4^{ème} convention.

Un courrier sera envoyé en ce sens.
